



**XAVIER
LAFONT**

Commissaire aux comptes

Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

14, Avenue Maunoury - 41000 BLOIS

Tél. 02 54 81 06 56 - Fax 02 54 81 33 94

www.selecoval.com

ASSOCIATION BGE 41-28
Association Loi 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2020

BGE 41-28

Association Loi 1901

Siège social : 82, Faubourg Chartrain
41100 VENDOME

RAPPORT du COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOMMAIRE

**I . RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

II . ANNEXE : COMPTES ANNUELS

**III . RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT GENERAL

Aux membres de l'Assemblée,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association BGE 41-28 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Notre mission d'audit ne concerne que les éléments intrinsèques à l'association.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association BGE 41-28 à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Notre avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code d Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles

que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

↳ l'appréciation des approches retenues par l'association concernant la détermination des provisions et des charges à payer de fin d'exercice sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

↳ l'appréciation de la valorisation et du dénouement des Créances clients et Comptes rattachés.

↳ l'appréciation de la valorisation des provisions pour risque et de l'indemnité de Fin de carrière.

↳ vérification des comptes réciproques avec l'association MATURE.

Nous nous sommes assurés que les principes comptables appliqués pour comptabiliser les éléments sont appropriés. Nous avons analysé les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciations et contrôlé les calculs et enfin vérifié que l'annexe donne une information adaptée.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles

de mettre en cause la capacité de votre société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Blois, le 21 avril 2021
Le Commissaire aux Comptes.

Xavier LAFONT,



ANNEXE

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	47 315	33 273	14 042	11 813
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être céd				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 914		2 914	2 564
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 309		4 309	3 973
Total I	54 539	33 273	21 266	18 350
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	13 619		13 619	22 008
Créances				
Usagers et comptes rattachés	487 733		487 733	375 010
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	794 236		794 236	758 559
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	157 148		157 148	33 480
Charges constatées d'avance	11 731		11 731	7 705
Total II	1 464 468		1 464 468	1 196 761
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion – Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 519 006	33 273	1 485 733	1 215 112

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	9 147	9 147
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	9 147	9 147
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	123 203	59 415
Excédent ou déficit de l'exercice	41 659	63 788
Situation nette (sous-total)	174 010	132 350
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	174 010	132 350
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		17 000
Provisions pour charges	269 635	228 144
Total III	269 635	245 144
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	311 980	
Découverts et concours bancaires	957	86 857
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	312 937	86 857
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 296	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 679	139 081
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	205 658	211 129
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 526
Autres dettes	106 977	265 485
Produits constatés d'avance	154 543	133 540
Total IV	1 042 089	837 617
Ecart de conversion – Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 485 733	1 215 112

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 040	4 295
Ventes de biens et de services	1 441 801	1 266 463
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	1 441 801	1 266 463
Produits de tiers financeurs	587 115	571 178
Concours publics et subventions d'exploitation	587 115	571 178
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	274 072	150 572
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	2	46
Total I	2 307 029	1 992 554
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	739 292	609 380
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	76 852	69 635
Salaires et traitements	1 036 240	879 180
Charges sociales	305 896	285 553
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 836	6 814
Dotations aux provisions	65 397	59 545
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	12 676	4 804
Total II	2 242 190	1 914 910
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	64 839	77 643
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	2	
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	2	
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 778	4 850
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	6 778	4 850
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-6 776	-4 850
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	58 063	72 793
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	20 964	-2
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	13 943	162 435

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Total V	34 907	162 433
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	19 304	669
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	32 007	170 770
Total VI	51 311	171 439
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-16 404	-9 005
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	2 341 939	2 154 987
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	2 300 279	2 091 199
EXCEDENT OU DEFICIT	41 659	63 788
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	7 593	
Bénévolat	8 787	
TOTAL	16 380	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	7 593	
Personnel bénévole	8 787	
TOTAL	16 380	

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture****Evènements principaux de l'exercice****Crise sanitaire**

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2020.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La pandémie de COVID 19 se poursuit en 2021. L'association met en place les mesures pour garantir la continuité d'exploitation.

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

BGE Loir-et-Cher & Eure-et-Loir a pour mission d'agir en faveur de l'entrepreneuriat local, par le biais d'actions de sensibilisation, d'amorçage d'initiatives, d'accompagnement et de structuration de projets, de formation sur les compétences entrepreneuriales, d'appui au développement des Très Petites Entreprises (TPE).

Dans la lignée du projet stratégique national du réseau des BGE, nous défendons l'entrepreneuriat en tant que :

- voie de réussite professionnelle
- moteur du développement équilibré et solidaire des territoires
- laboratoire des mutations sociétales

Nature et périmètre des activités / missions sociales

Les actions portées par BGE Loir-et-Cher & Eure-et-Loir se déclinent en six grandes catégories :

- sensibilisation à l'entrepreneuriat et amorçage de projets
- accueil individuel et diagnostic initial du profil entrepreneurial et de la faisabilité du projet (aspects réglementaires, étude de marché...)
- accompagnement à la structuration du projet (stratégie commerciale, montage financier, options juridiques / fiscales / sociales) et à la mobilisation de financements
- montée en compétences entrepreneuriales par le biais de formations
- appui au démarrage puis au développement des TPE (incluant la gestion de tiers-lieux dédiés à l'entrepreneuriat)
- actions connexes : appui aux structures ESS (notamment par le biais des DLA : Dispositif Local d'Accompagnement), missions orientées Emploi (RH&Vous pour appuyer les TPE/PME dans leur fonction employeur, accompagnements à l'orientation professionnelle pour des salariés touchés par des plans de restructuration)

BGE Loir-et-Cher & Eure-et-Loir travaille par ailleurs en étroite partenariat avec les couveuses d'entreprises Mature (41) et Aînée (28) pour proposer un service de test d'activités sur les deux départements. Nous favorisons par ailleurs l'entrepreneuriat salarié par le biais de notre collaboration étroite avec la coopérative d'activités DeveloCoop, en complément des autres CAE régionales.

BGE Loir-et-Cher & Eure-et-Loir accompagne tout type d'activité, et toute personne désireuse d'explorer la piste de la création d'entreprise, sans aucun critère discriminant.

Un leitmotiv de notre réseau est la lutte contre les déterminismes sociaux, et à ce titre, nous avons à cœur de démocratiser l'acte d'entreprendre.

C'est pourquoi nous menons des actions de sensibilisation auprès des jeunes, issus de tous milieux sociaux, résidants en zones urbaines et rurales, scolarisés ou non.

Également auprès de publics éloignés du monde du travail, pour lesquels la conduite d'un parcours entrepreneurial peut être source d'apprentissages et de reprise de confiance en eux, indépendamment de l'aboutissement ou non du projet de création.

Enfin, nous avons à cœur d'accompagner les nouveaux entrepreneurs, quel que soit leur parcours professionnel antérieur, dans leur montée en compétences entrepreneuriales, qui font bien souvent défaut au démarrage d'une activité

indépendante et constituent pourtant des facteurs clefs de la réussite d'une création d'entreprise.

Sur l'année 2020 :

- 2132 personnes ont été accueillies individuellement
- 1707 ont bénéficié d'une action d'amorçage de projet
- 1037 projets ont été accompagnés en phase de structuration
- 480 entreprises ont été créées
- 750 personnes ont participé à au moins une action de formation
- 422 entrepreneurs ont été appuyés individuellement dans la phase de démarrage de leur activité

L'année 2020 a été particulièrement marquée par quatre éléments majeurs :

- la crise COVID, qui a eu des impacts significatifs sur les plan organisationnel et méthodologique ;
- le démarrage de nouvelles activités qui ont permis d'atténuer les conséquences économiques de la crise, par exemple : l'appui renforcé aux TPE pour mobiliser les aides d'urgence puis pour se préparer au rebond, ou encore l'accompagnement à la digitalisation des TPE ;
- le renouvellement de conventionnements et de marchés significatifs, notamment avec Pôle Emploi, le Conseil Régional et certaines collectivités
- la poursuite du processus de rapprochement entamé en 2019 avec BGE Loiret.

Moyens mis en œuvre et ressources

En tant que membre affilié et labellisé par le réseau BGE, BGE Loir-et-Cher & Eure-et-Loir bénéficie des moyens technologiques et des expertises mis à disposition par BGE Réseau : outils de reporting et CRM, outils métier numériques (Balise, MonBureauVirtuel, BGEPro...), supports de communication (print & web), ingénieries et expertises techniques. La gouvernance de BGE Loir-et-Cher & Eure-et-Loir est assurée par un Conseil d'Administration, qui partage avec le Conseil d'Administration de BGE Loiret la responsabilité de la bonne mise en application du projet stratégique du groupement formé par les deux BGE depuis fin 2019.

Le pilotage de l'activité, ainsi que la gestion administrative et financière, de l'association relèvent de l'action conjointe de la Direction et du Bureau, composé de membres administrateurs désignés au sein du Conseil d'Administration.

Sur le plan opérationnel, la conduite des activités est orchestrée au quotidien par le Comité de Direction, composé de la Direction et des responsables de services.

BGE Loir-et-Cher & Eure-et-Loir compte 8 points d'accueils sur l'ensemble du département, à raison d'un par bassin d'emploi (à l'exception de Chartres qui bénéficie de deux sites).

Sur l'année 2020, 38 collaborateurs (représentant 32 ETP) ont participé avec professionnalisme et engagement au déploiement de l'action de BGE Loir-et-Cher & Eure-et-Loir sur l'ensemble du département.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/02/2021 par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Aucun changement n'a trouvé à s'appliquer rétrospectivement.

Il n'y a pas d'impact à l'ouverture de l'exercice.

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable,

- Actif : néant
- Passif : néant
- Compte de résultat : néant

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux

hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans

* Matériel de transport : 3 à 5 ans

* Matériel informatique : 3 à 5 ans

* Mobilier : 5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	7 404			7 404
– Matériel de transport	3 050			3 050
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 796	8 065		36 862
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	39 250	8 065		47 315
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	2 564	350		2 914
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	3 973	936	600	4 309
Immobilisations financières	6 537	1 286	600	7 224
ACTIF IMMOBILISE	45 787	9 352	600	54 539

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		8 065	1 286	9 352
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		8 065	1 286	9 352
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			600	600
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			600	600

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	4 435	746		5 180
– Matériel de transport	2 259	791		3 050
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 743	4 300		25 043
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	27 437	5 836		33 273
ACTIF IMMOBILISE	27 437	5 836		33 273

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 309		4 309
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	487 733	487 733	
Autres	794 236	794 236	
Charges constatées d'avance	11 731	11 731	
Total	1 298 010	1 293 700	4 309
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les obligations mentionnées dans les termes des conventions conclues par l'association concernant le versement d'acomptes en cours d'exercice ont été respectées.

Les subventions portées au compte de résultat correspondent aux subventions accordées et consommées au titre de l'exercice.

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES A ETABLIR	355 125
Etat – produits à recevoir	6 787
Total	361 912

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	9 147				9 147
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		63 788		63 788	
Report à Nouveau	59 415		63 788		123 203
Excédent ou déficit de l'exercice	63 788	-63 788	41 659		41 659
Situation nette	132 350		105 447	63 788	174 010
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	132 350		105 447	63 788	174 010

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	17 000				
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	27 570				5 286
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	200 574				264 349
Total	245 144				269 635
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		65 397	58 970		
Financières					
Exceptionnelles		32 007	13 943		

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	957	957		
– à plus de 1 an à l'origine	311 980		311 980	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 679	253 679		
Dettes fiscales et sociales	205 658	205 658		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	106 977	106 977		
Produits constatés d'avance	154 543	154 543		
Total	1 033 793	721 813	311 980	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	311 980			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	179 127
INTERETS BANCAIRES A PAYER	957
DETTE CONGES PAYES	88 253
DETTES RTT	6 387
PROVISIONS PRIMES	8 427
CHARGES SOCIALES SUR CP	36 517
CHARGES SOCIALES S/ PRIMES	2 667
CHARGES SOCIALES SUR RTT	2 902
FORMATION PROFESSIONNELLE	234
CLIENTS – AVOIRS A ETABLIR	9 282
Total	334 753

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	11 731		
Total	11 731		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	154 543		
Total	154 543		

Rémunération des commissaires aux comptes**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 7 200 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	168	
Provisions pour risques et charges	32 007	
Provisions pour risques et charges		13 943
TOTAL	32 175	13 943

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		41 659
Part du résultat sur gestion conventionnée		
Part du résultat sur gestion libre		41 659

Contributions volontaires

L'association bénéficie de contributions gratuites de la part d'administrateurs et de bénévoles valorisées pour 8 787 € au titre de l'exercice 2020.

Cette contribution est évaluée en fonction du temps passé, valorisé au taux horaire d'un conseiller sénior, soit 24,89 €/heure.

L'association bénéficie également de mise à disposition de salles et bureaux, valorisées pour 7 593 € au titre de l'exercice 2020, dans diverses communes :

- Dreux ;
- Nogent le Rotrou ;
- Blois ;
- Vernouillet;
- Agglo Pays de Dreux.

Les mise à dispositions de Blois (salles) et Vernouillet ont été valorisées à 10 €/mois/m², Nogent le Rotrou à 8 €/m²/mois, Dreux à 11 €/m²/mois et Blois (bureaux) à 186€/an/m². Quant à celle de l'Agglo Pays de Dreux, elle a été valorisée en fonction du bail en vigueur ; soit 5.088 €/m²/mois.

**RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

J'ai été avisé des conventions prévues à l'article L. 612-5 du code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Blois, le 21 avril 2021

Xavier LAFONT,



Commissaire aux Comptes.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les opérations visées par l'article L. 612-5
du Code de Commerce modifié

Exercice clos le 31 décembre 2020